

2011_B086

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Construction de la déchetterie des Pennes-Mirabeau - 3 lots - Marchés n° 10M057 à
10M059**

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dabha, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Affaires Juridiques
de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : M. Gérard BRAMOULLE

Objet : Autorisation de signer les marchés n° 10M0957 à 59 relatifs aux travaux de « Construction de la Déchetterie des Pennes Mirabeau »

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Pour répondre aux besoins de la population, la Communauté a décidé de construire sa propre déchèterie sur la commune des Pennes Mirabeau en remplacement d'un service limité offert aujourd'hui par la société SITA avec sa déchèterie privée située au Jas de Rhodes. Cette 17^{eme} déchèterie communautaire permettra d'accueillir les usagers dans des conditions optimums de sécurité, de tri et de confort d'utilisation

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres du 18 mars 2011.

Economie des marchés :

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative aux travaux de « Construction de la Déchetterie des Pennes Mirabeau ».

La déchetterie est un équipement communautaire situé sur la commune des Pennes Mirabeau elle comprendra 9 quais sur une surface de 3410 m², elle sera édifée au lieu dit « La grande Colle-Est », terrain situé au sud est du centre ville des Pennes Mirabeau, en bordure de la route privée qui mène au Centre d'Enfouissement Technique du Jas de Rhodes.

La consultation est lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le présent rapport vise que les 3 lots de la consultation :

| LOT N° | INTITULE |
|--------|----------------------------------|
| 1 | Terrassement - Soutènement - VRD |
| 2 | Local Gardien |
| 3 | Clôture, portails, ferronnerie |

Les marchés sont passés compte tenu de la durée des travaux visés par leur objet :

- Lot 1 : 24 semaines (y compris 3 semaines de préparation)
- Lot 2 : 12 semaines (y compris 2 semaines de préparation)
- Lot 3 : 12 semaines (y compris 2 semaines de préparation)

Les délais d'exécution courent à compter du premier ordre de service (OS) dit de démarrage.

Variantes : les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. Le marché ne prévoit aucune variante obligatoire.

Prix des marchés : Les marchés sont conclus à prix global et forfaitaire. Les prix sont fermes et actualisables.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 2 novembre 2010 et publié aux journaux suivants :

JOUE : 04/11/2010
BOAMP : 04/11/2010
LA PROVENCE : 09/11/2010
Profil acheteur : 04/11/2010
TPBM : 03/11/2010

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations coefficient 0,60
- 2 - Valeur technique coefficient 0,40

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code des marchés publics pris en ses articles 33 et 77 ;
VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 mars 2011.

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M057**, relatif aux travaux de « Terrassement - Soutènement - VRD »: attribué à la société GAGNERAUD CONSTRUCTIONS pour un montant global et forfaitaire de 481 108,42 euros HT.
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M058**, relatif aux travaux de « Construction d'un local gardien »: attribué à la société BEC pour un montant global et forfaitaire de 41 900 euros HT.
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M059**, relatif aux travaux de « Clôture, portails, ferronnerie »:

attribué à la société BEC pour un montant global et forfaitaire de 33 590 euros HT.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, Fonction 812, nature 2138, opération....

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Construction de la déchetterie des Pennes-Mirabeau - 3 lots - Marchés n° 10M057 à
10M059**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINT MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011